



BERNARD SCHLEMMER

CONQUÊTE ET COLONISATION DU MENABE: UNE ANALYSE DE LA POLITIQUE GALLIENI

A la fin du XIX^e siècle, la monarchie merina était la puissance dominante de Madagascar; elle avait colonisé la plus grande partie de l'île, et les quelques royaumes indépendants qui subsistaient ne constituaient plus, en aucune façon, des puissances rivales. Pour l'impérialisme français, la conquête de la Grande Ile, c'était la destruction de l'hégémonie merina.

En 1896, lorsque Gallieni débarqua à Madagascar — déclarée possession française — sa première tâche était de vaincre les mouvements insurrectionnels qui soulevaient les populations d'Imerina. Le reste de l'île, alors, ne bougeait pas.

« Nous ne pouvons songer à tenir tous les points de Madagascar. Il faudrait, pour cela, engager des forces et des dépenses hors de proportion avec les résultats cherchés (...) Notre première préoccupation est de rétablir l'ordre en Emyrne (1) (...) C'est donc surtout par les moyens politiques (...) que nos administrateurs de la côte (...) devront atteindre le but assigné à leurs efforts (2). »

écrivait-il deux mois à peine après son arrivée, exposant déjà les grandes lignes de la politique qu'il comptait mener pour organiser administrativement le pays. L'expression qui en résumait l'essentiel est celle de « politique des races », qui fixait le moyen général — s'appuyer sur les chefferies locales — de répondre à un triple objectif:

- (a) isoler et réduire l'ennemi principal, le pouvoir centralisé merina;
- (b) favoriser contre lui l'autonomie politique des grandes régions de l'île, selon le principe « diviser pour régner »;
- (c) profiter de cette autonomie pour effectuer la colonisation aux moindres frais.

Pour les pays Sakalava, cette politique se traduira par la mise en place de protectorats intérieurs, à la tête desquels furent placés — dans la mesure où cela fut possible — les souverains des dynasties régnantes à la veille de la conquête et, à tous les niveaux de la nouvelle hiérarchie administrative, les personnages dominants de la hiérarchie socio-politique des anciens royaumes considérés.

(1) Orthographe alors en usage pour: Imerina (B.S.).

(2) *Résidence générale, n° 254, Instructions politiques spéciales au Résident de Majunga, oct. 1896. Arch. de la division navale de l'océan Indien, 4 C 5, 60 A.*

Les deux grands royaumes sakalava, le Boina et le Menabe, ne présentaient pas le même intérêt aux yeux de la colonisation française: autant le Boina, au Nord-Ouest, faisait l'objet de toutes les convoitises, autant le Menabe, à l'Ouest, était méconnu et dédaigné. La politique Galliéni aura donc, selon le type de colonisation qui va s'articuler avec elle, des effets qui différeront progressivement. Mais il reste qu'elle explique certaines caractéristiques communes de l'articulation économique de ces pays avec le capitalisme qui va s'y instaurer. C'est pourquoi il nous a paru utile de proposer, comme contribution à ce travail, une étude concrète de l'application de cette politique, dans le cas du Menabe.

La conquête du Menabe débuta en 1897, après que l'on se soit solidement assuré de l'occupation des hauts-plateaux. Les premières opérations militaires rendirent immédiatement les projets initiaux de Galliéni irréalisables, au moins dans l'immédiat: le roi du Menabe, Toera, et ses principaux chefs, réunis à Ambiky, s'apprétaient à rendre les armes; le commandant Gérard qui dirigeait les opérations préféra, plutôt que d'accepter cette soumission, frapper un grand coup, espérant sans doute impressionner les Sakalava et en finir immédiatement avec la phase militaire de la pacification; il profita donc de ces dispositions favorables pour investir la place durant la nuit, et massacrer tous les Sakalava qui ne purent s'enfuir, y compris le roi Toera.

« On connaît les événements. Toera trouve à Ambiky une mort qui n'est pas sans grandeur; elle a, en quelque sorte, idéalisé sa mémoire au plus intime de l'âme sakalava et ce souvenir a eu beaucoup d'influence sur les soulèvements qui suivirent. Ceux qui ont le mieux connu le défunt roi affirment sa volonté de cesser rapidement une guerre dans laquelle il se sentait vaincu à l'avance, et, loyal, généreux, bienveillant aux étrangers établis dans son petit royaume, il eût peut-être été notre meilleur et plus efficace allié (1) ».

Pourtant, dans la ligne, malgré tout poursuivie, de la politique envisagée par Galliéni, l'idée d'une alliance possible avec des chefs Sakalava (au sein de laquelle leur rôle serait de cautionner les décisions de l'administration française) fut mise en œuvre, alors même que l'on venait de sacrifier celui que l'on reconnaîtra comme le meilleur d'entre eux, c'est-à-dire la plus apte à imposer à tous la nécessaire soumission. En toute hâte, sans encore bien connaître le pays, sans indication politique suffisante ni perception des motivations profondes de la résistance sakalava, avec seulement quelques éléments épars d'appréciation quant à la hiérarchie politique au Menabe, le commandant Gérard instaura un système de gouvernement indirect.

« La prise d'Ambiky avait eu un immense retentissement dans toute la région; des soumissions nombreuses s'étaient produites dès le lendemain de l'affaire et beaucoup de fusils avaient été rendus; toutes les reconnaissances avaient sillonné la région sans être inquiétées. On pouvait considérer la résistance comme brisée dans la vallée de la Tsiribihina, qu'il était dès lors urgent d'organiser administrativement. Il fallait donc choisir et faire accepter par les populations des chefs ayant assez d'autorité sur elles pour pouvoir maintenir l'ordre ou être rendus responsables des troubles qui pourraient survenir, assez dévoués pour qu'on pût compter sur eux dans l'œuvre de colonisation que nous allions entreprendre. Quel serait le successeur du roi Toera, tué le 30 août? Quelques années avant notre arrivée tout le Menabe central obéissait à Torea, mais son frère et ennemi Inguerezza n'avait pas

(1) *Rapport du capitaine Gramont, commandant le secteur nord de la Tsiribihina sur l'organisation du Menabe en protectorat intérieur au profit de Toera. Serinam, le 15-12-1903, archives nationales malgaches, Affaires politiques (désormais en abrégé Arch. Nat. Malg., Aff. Po.) D 459.*

tardé, à la suite de guerres nombreuses, à lui arracher et à gouverner sans contrôle le pays au sud de la Tsiribihina. Inguerezza avait, à différentes reprises, donné des preuves de son dévouement à la France; de plus, il se rattachait par sa mère à la race maquois (1), laborieuse et sédentaire, que nous venions d'arracher à l'esclavage sous lequel la tenaient les Sakalava. Le commandant Gérard fit appel à son concours, qu'il s'empressa d'accorder. En conséquence, Inguerezza fut nommé chef du Menabe central, dont fut distraite la vallée du Manambolo, réservée à un chef à désigner ultérieurement, ceci pour ne pas donner trop d'importance à Inguerezza (2) ».

Bien sûr, la tentative était vouée à l'échec.

Non seulement l'insuffisante connaissance du pays, de l'organisation du royaume, des règles et des valeurs qui y prévalaient ne permettait ni d'agir avec discernement, ni de rattraper l'erreur d'Ambiky en proposant aux Sakalava, dans un comportement qui leur fût compréhensible, un autre visage de la France. Nous verrons que les chefs militaires comprendront par la suite les erreurs qu'ils commirent: il ne s'agira plus de « choisir et faire accepter par les populations » les chefs que l'on comptait utiliser pour administrer le pays — comme on vient de le lire — mais, au contraire, de chercher quels étaient les chefs acceptés par les populations, et leur « faire choisir » entre la collaboration ou l'élimination.

Mais ce qui, surtout, vouait la tentative à l'échec, c'est que les circonstances mêmes de la mort de Toera, de par la cruauté gratuite et l'incroyable déloyauté dont avait usé le commandement français (3), ne pouvaient qu'affermir les Sakalava dans leur volonté désespérée de résister à l'envahisseur. Cette monumentale erreur politique — condamnée par Galliéni (4) — ne pouvait manquer d'entraîner le soulèvement général du pays. Moins d'un mois après la nomination d'Ingerenza (5), comme « chef du Menabe central », la résistance, bien organisée, sous commandement unifié, et dont l'efficacité militaire n'était pas à négliger, embrasait tout le Menabe. Elle, qu'on avait rêvé de briser dans l'œuf, se poursuivra pendant six longues années, jusqu'en 1902. Les troupes françaises furent contraintes à mener une véritable guerre « de pacification », et à administrer elles-mêmes les régions qu'elles pouvaient tenir.

La vigueur et l'opiniâtreté de la résistance nécessitèrent donc une réaction militaire d'une certaine envergure, impliquant qu'on y consacra toute son énergie.

Pour autant, les préoccupations politiques restaient toujours présentes. Dès que se dessina, au cours de l'année 1900, un mouvement de reddition parmi les principaux chefs rebelles, le commandant du Territoire Sakalava se repose la question de l'organisation politico-administrative dont le pays devrait être doté. Il semble — mais nous n'avons pas pu trouver d'archives permettant de l'affirmer avec une

(1) *Maquois*: i.e. makoa, terme désignant la population d'origine africaine importée comme esclave dans le Menabe.

(2) Capitaine CONDAMY, *la conquête du Menabe à Madagascar (1897-1900)*; une *méthode de guerre coloniale*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, ed., 1904, pp. 63-64.

(3) Cruauté gratuite et déloyauté incroyable s'entend: aux yeux des Sakalava; c'est-à-dire bien plus qu'à nos yeux d'Européens, quel que soit le jugement moral que l'on porte personnellement sur l'affaire; car, de même que les auteurs rapportent des pratiques des rois sakalava qui, pour nous, sont d'une cruauté proprement aberrantes, de même est-il, pour les sakalava, non seulement cruel, mais proprement aberrant que de massacrer tant d'ennemis, alors que pour eux traditionnellement, un combat guerrier s'arrête pratiquement au premier sang.

(4) « Pire qu'un crime, une faute! » pourra-t-il suggérer. Cf. *Lettres de Madagascar*, cité par H. DESCHAMPS et P. CHAUVET, *Galliéni pacificateur P.U.F.*, Paris, 1949; p. 260.

(5) Ingerenza, orthographié à cette époque: *Inguerezza*.

totale certitude — que parmi les autorités, ce fut Galliéni seul qui souhaite, dès le début, un système de gouvernement indirect pour le pays sakalava, ce qui fut mal accepté ou peu compris à l'époque, par les responsables locaux. En effet, en avril 1900, tout en conduisant lui-même les opérations sur place, le commandant du Territoire Sakalava écrivait au gouvernement général :

« Le lieutenant-colonel Prud-homme expose à Havana (1) l'organisation que *vous avez l'intention* (2) de donner au Menabe, savoir *Kamamy comme roi* (3), avec un certain nombre de gouverneurs pour l'assister, ayant tous des soldes payées par nous (4). »

Puis, il exposait quel pourrait être, selon lui, l'organisation politico-territoriale future, mais reconnaissait être dans l'incapacité de rien proposer, concernant les bases politico-administratives concrètes de celle-ci, qui fut un tant soit peu élaboré; il n'avait fait que donner l'ordre à ses commandants de cercles de rassembler tous les renseignements qui pourraient être utilisés à ce sujet.

Dans sa réponse à cette lettre, Galliéni précisait sans ambiguïté sa pensée :

« Il faut partir de ce principe, qu'en pays Sakalava, l'action du gouvernement ne doit s'exercer que par l'intermédiaire des chefs héréditaires, soit des chefs politiques, soit des chefs religieux suivant les cas. Pour que notre domination soit durable et que la pacification ne soit troublée par aucun incident provoqué par l'esprit d'indépendance des habitants, il est indispensable que les commandants de Cercles et de Secteurs se pénètrent bien de cette idée qu'ils ne doivent pas administrer *directement* (5) les indigènes, mais qu'ils doivent, au contraire, s'appuyer en toutes circonstances sur l'autorité des chefs autochtones et mettre à profit leur influence. En bonne règle, on ne devrait jamais s'adresser à un Sakalava isolé, mais à son chef. L'entremise de ce dernier doit être considérée comme obligatoire.

« Pour que ce mode d'administration soit réellement fécond en heureux résultats, il est de toute nécessité que les chefs soient judicieusement choisis et que leur prestige et leur autorité *soient affermi* (6) aux yeux de leurs sujets (7). »

Mais, s'il est vrai que, si l'année 1900 avait été marquée par la reddition de tous les chefs traditionnellement investis d'un pouvoir légitimé par la royauté (Havana, le tuteur du fils de Toera, le jeune Kamamy; Ozoë, chef militaire de la résistance faite au nom de Kamamy; et Ingereza, le frère de Toera, et son successeur selon les règles de dévolution du pouvoir royal maroseraña (8)), il n'en restait pas moins que la survivance de nombreux groupes d'irréductibles interdisait de considérer la région comme définitivement pacifiée (9) : cette persistance des troubles, malgré la soumission des chefs, manifestant l'absence de relation univoque entre la décision de ceux-ci

(1) Tuteur de Kamamy, fils de Toera (B.S.).

(2) Souligné par nous, B.S.

(3) Souligné par Galliéni, qui écrit *NON* dans la marge.

(4) *Rapport confidentiel n° 8c, du 3-5-1900, du colonel Borbal-Combret, commandant le Territoire Sakalava, à Monsieur le Général commandant en chef le corps d'occupation et gouverneur général p.i. de Madagascar et dépendances, Etat-Major, Tananarive.* Arch. d'O.M., 2 D 189.

(5) Souligné par Galliéni.

(6) Souligné par nous, B.S.

(7) *Gouvernement Général, n° 3021 B. Affaires politiques et indigènes, Territoire Sakalava, accusé de réception d'un rapport, du 3 mai 1900.* Arch. d'O.M., *ibid.*

(8) Maroseraña : nom du clan formé par les descendants du fondateur de la lignée royale.

(9) Cf. notamment Arch. d'O.M., 2 D 171 B.

et la conduite de la population dans son ensemble, ne conduisait certes pas à envisager avec optimisme le fonctionnement d'une quelconque forme de gouvernement indirect! Aussi, le colonel Borbal-Combret dut-il demeurer extrêmement réservé devant les propositions de Galliéni, voire sceptique. Prudent, il expose encore, le 2 juin, un projet... autrement limitatif:

« Le Sakalava (...) aime et honore les descendants de ses rois; nous flatterions cette passion en donnant au jeune Kamamy une fonction honorifique élevée, une sorte de présidence honoraire avec solde, des habits de gala et beaucoup d'honneurs mais sans autorité effective (1).

En tout état de cause, les erreurs politiques qui marquèrent le début de la campagne avaient suffisamment frappé les militaires pour qu'ils évitassent désormais toute précipitation. Avant de prendre aucune décision, et tandis que se poursuivaient par ailleurs leurs activités proprement opérationnelles, ces militaires se transformèrent en enquêteurs ethnologiques:

« Des reconnaissances pacifiques devront parcourir le pays, dans le but de permettre, par les enseignements qu'elles recueilleront, au commandant du cercle de fixer convenablement la meilleure organisation à donner au pays.

Il y aura lieu, pour cela, de chercher discrètement, et sans froisser aucune susceptibilité, à connaître:

- 1) Quelle était l'organisation du pays avant notre arrivée et quels étaient alors les chefs;
- 2) S'ils ont conservé de l'influence; dans quelles zones et sur quels villages; ce qu'on peut attendre d'eux;
- 3) Quels sont les chefs actuels;
- 4) Les relations des différents chefs entre eux;
- 5) L'autorité ou l'action des chefs sur leurs administrés » (2).

Dès le mois d'avril 1901, estimant que de premiers résultats ont dû être obtenus, une circulaire, adressée à tous les commandants de cercles du Territoire Sakalava, leur demande d'apprécier « l'opportunité d'y substituer au régime actuel le régime du protectorat (3) ». Là encore, les responsables régionaux réagissent avec une hostilité non dissimulée:

« D'une manière générale, et tout en reconnaissant les avantages d'une pareille substitution, les Commandants de Cercle sont opposés à un changement brusque de régime. Un seul, le Commandant de Cercle de la Mahavavy, croit qu'il pourrait appliquer immédiatement le nouveau régime, et encore ne parle-t-il que de deux régions peu importantes, les districts d'Andranomave et de Bekodoka (4) ».

Entre la demande adressée par la circulaire du 27 avril, et cette réponse synthétisant celles des divers cercles du Territoire, rappelons que l'on venait d'assister à une reprise du soulèvement armé, dans le Nord-Tsiribihina et dans le Manambolo. On comprend

(1) *Colonel Borbal-Combret, commandant le Territoire Sakalava, à Monsieur le Général commandant en chef le corps d'occupation, et gouverneur général p.i. de Madagascar et dépendances, n° 103 R.*; du 18 juin 1900, Arch. Nat. Malg. Aff. Po. D. 463.

(2) Instructions du Commandant Cortial, cité par Condamy, *op. cit.* p. 298.

(3) *Circulaire n° 118 du 27-4-1901*. Arch. d'O.M. 2 D 171 B.

(4) *Lettre du colonel Audéoud, commandant le Territoire Sakalava, à Monsieur le Général commandant en chef du corps d'occupation et gouverneur général de Madagascar et dépendances, du 27-8-1901*, Arch. d'O.M. *ibid.*

les réticences manifestées par ces autorités, confrontées sur place aux difficultés que provoquent les bandes rebelles circulant encore dans leur secteur, et peu enclines à prendre le risque — et la responsabilité — d'un nouveau revers. Leur refus s'exprime d'emblée, et l'argumentation tendant à le justifier semble avoir été construite *a posteriori*; à preuve le caractère parfaitement contradictoire des objections avancées: en effet,

— ou bien elles insistent sur le risque qu'il y aurait à se fier aux chefs récemment soumis, parce que leur redonner le pouvoir serait leur donner les moyens éventuels de renouveler avec plus de vigueur la révolte — ainsi:

« J'ai fait remarquer que la presque totalité des fonctionnaires indigènes étaient d'anciens mpanjaka. Nous les avons choisis, faute d'autres, à cause de leur influence, parmi ceux qui se sont montrés le moins rebelles à notre domination; mais à cause même de leur origine qui doit nous les rendre logiquement hostiles, nous ne devons et ne pouvons leur donner notre confiance qu'après des preuves irréfutables de leur dévouement (1). »

— ou bien elles s'efforcent de jeter le discrédit sur la possibilité d'une administration indirecte, pour la raison que ces mêmes chefs n'auraient aucun pouvoir, aucune influence sur ceux qui, théoriquement, devaient dépendre d'eux:

« En pays Sakalava, on ne saurait trop le répéter, il n'y a pas de chef vraiment digne de ce nom. Pour ne citer qu'un exemple, il suffit de rechercher le rôle que pourrait jouer Inguerezza. Par sa naissance et ses antécédents, il devrait être le chef le plus influent, le plus écouté, le mieux obéi de toute la région. Il n'en est rien. Son action est limitée aux quelques bourjanes (2) ou guerriers groupés autour de lui, dans le village où il réside. Il ne possède pas l'autorité suffisante pour faire régner l'ordre, assurer la sécurité et faire rentrer l'impôt. Inguerezza lui-même est bien obligé de s'en déclarer incapable (3). »

Convaincus de l'impossibilité d'instaurer si prématurément ce type de régime — et ce, sans doute à juste titre: Tsiketraka, qui avait été nommé sous-gouverneur, vient de reprendre la brousse (4) et le Chef Ozoë, également nommé sous-gouverneur, suivra le même chemin au début de 1902 (5) — les officiers supérieurs n'osèrent plus considérer la possibilité du protectorat que comme une éventualité à très long terme. Le colonel Audéoud résume ainsi la conclusion des divers rapports des commandants de Cercle:

« Quand il sera, de manière certaine, démontré que les chefs nous sont dévoués et ont su acquiescer de l'autorité sur leurs subordonnés, lorsque ceux-ci auront abandonné leurs habitudes de meurtre et de pillage, lorsqu'ils se seront fixés au sol et ne seront plus nomades, à ce moment seulement, le régime du protectorat donnera tous les avantages qu'on en attend (6). »

(1) Capitaine Dardignac, commandant le Cercle annexe de la Mahavavy, à M. le Colonel, commandant le Territoire Sakalava, réponse à la circulaire n° 118 Soalala, le 13-6-1901, Arch. d'O.M., *ibid.*

(2) Bourjane: la colonisation a utilisé ce terme — du merina *borizano*, les civils — pour désigner les porteurs et, par extension, les hommes du peuple (B.S.).

(3) Rapport du chef de bataillon Brodier au sujet de la substitution du régime de protectorat à celui de l'administration directe, Morondava, le 9-7-1901, Arch. d'O.M., *ibid.*

(4) Cf. rapport politique 2^e trimestre 1901, Arch. d'O.M., *ibid.*

(5) Cf. le rapport politique et administratif, 1^{er} trimestre 1902, Arch. d'O.M., *ibid.*

(6) Lettre du Colonel Audéoud... op. cit., Arch. d'O.M., *ibid.*

C'est-à-dire, en somme, que le protectorat deviendra possible... lorsque l'administration coloniale sera devenue inutile. Ce que le colonel Audéoud dit ici vouloir obtenir, c'est une autorité indigène à laquelle la puissance occupante pourra confier le gouvernement des hommes et l'administration des choses, pour n'avoir plus à se consacrer qu'à la seule exploitation des uns et des autres. Mais ce régime, disons-le, il faudra attendre 1962 et l'accession de l'île à « l'indépendance », pour le voir enfin s'instaurer — jusqu'en 1973! Ce qui est posé ici comme *préalable* à l'instauration d'un protectorat, c'est, pensons-nous, justement ce que la mise en établissement d'un tel régime permettra d'obtenir: la pacification effective du pays, à coût moindre que par toute autre solution (1).

Car, ce qui comptait, au fond, ce n'était pas le type juridique du régime qu'on allait appliquer. En tant que tel, le protectorat français importera peu, et, à cet égard, les espoirs de Galliéni (« faire des chefs de véritables fonctionnaires... (2) ») s'avèreront totalement illusoire, au point de vue de leur efficacité. Et, par-dessus tout, une autre politique aurait-elle été suivie que la conquête effective du Menabe ne s'en serait pas trouvée remise en cause!

Ce qui comptait, c'était donc *d'établir* le protectorat, non de l'appliquer (cette application fut si décevante qu'elle tomba rapidement en désuétude au point qu'aucun décret, à notre connaissance, n'a jamais pris la peine de ratifier l'abandon de ce régime). Ce qui comptait, c'était de comprendre qu'une conquête radicale, poursuivie jusqu'à l'assimilation totale par la force des armes, aurait eu à vaincre une population révoltée, et, de ce fait, regroupée autour de ses chefs traditionnels: la soumission de ceux-ci, en effet, n'était que soumission à la force; elle n'impliquait nul ralliement:

« Il ne faut (...) pas croire que les habitants de cette région qui se soumettent à notre autorité en soient arrivés à avoir pour nous de la sympathie ou même de l'indifférence: tous ces gens là nous détestent et ne nous pardonnent pas (...) la rigueur des traitements que nous leur avons fait subir pendant l'insurrection. Ils sont seulement acquis une notion plus exacte de notre force, de notre supériorité, qu'ils ont appris à mesurer; ils ont compris que la continuation de leur résistance n'aboutirait qu'à leur anéantissement, et ils se sont soumis parce qu'ils sont à bout de forces et qu'ils n'ont plus d'armes; en d'autres termes, comme ils sont loin d'être convaincus que nous sommes allés chez eux pour faire leur bonheur, et comme ils pensent qu'ils n'ont qu'à choisir entre une guerre d'extermination (pour eux) et l'asservissement aux vazaha (3), ils se résignent à choisir le moindre de ces deux maux (4). »

(1) Dès que le protectorat sera instauré en 1904, le nombre des postes militaires sera réduit à 16 et le pays ne sera plus tenu que par 4 compagnies indigènes (appuyée par 92 Européens, au lieu des 480 qu'elles comptaient auparavant).

(2) *Gouvernement général n° 3 021 B, op. cit.* En fait, il n'était pas possible de maintenir la légitimité traditionnelle du pouvoir des chefs, puisque, par sa seule présence, l'occupation française entraînait en contradiction avec les fondements — aussi bien économiques qu'idéologiques — de la domination maroseraña.

(3) Vazaha: le blanc (B.S.).

(4) *Compte rendu de la mission accomplie par M. le Commissaire Principal Noguès, directeur du commissariat du Groupe de l'Afrique orientale, et M. le Capitaine d'artillerie coloniale Géraud, de l'état-major ouest et sud de Madagascar, 29 juin-2 octobre 1903*, Arch. d'O.M., Etudes 14.

(*Cercle de Morondava, Secteur d'Aukavandre, 15 juin 1903*, Arch. de l'état-major de l'armée de terre, carton n° 22.)

Le maintien sur place d'une troupe nombreuse (1) devait donc rester longtemps indispensable. Pourtant, la puissance de la monarchie maroseraña n'était plus telle-ment à craindre, et sa destruction ne constituait pas un préalable nécessaire au maintien de la seule présence française civile. Au contraire, c'est bien en raffermissant le « royaume » Menabe, en manifestant avec ostentation que l'on n'avait nullement l'intention de porter atteinte à son organisation sociale et politique, que le protectorat procurait un leurre efficace: la pacification cesserait d'être l'euphémisme couvrant le rétablissement de l'ordre et l'écrasement de la rébellion; elle prendrait un sens plus large, dont la traduction sakalava serait: pour le peuple d'abord, la certitude que le temps des luttes intestines prenait fin et qu'il allait retrouver la liberté dont il jouissait ordinairement en temps de paix; pour les clans nobles, d'autre part, le sentiment que la situation rendait désormais d'autant plus vaine la guerre contre l'occupant que les nouveaux conquérants s'avéraient loin de vouloir porter atteinte à l'ordre traditionnel et les maintiendraient, au contraire, dans leur position de dominants; pour les prétendants au trône, enfin, la conviction que la période des guerres de succession était inéluctablement close, la puissance occupante ayant tranché.

Cette analyse sera très rapidement celle, effectivement, de quelques officiers, qui la feront, sans trop de difficultés, finalement admettre de leurs supérieurs immédiats. A la fin 1902 — début 1903, en effet, l'amélioration de la situation militaire permettra au commandement de se consacrer plus profondément au travail politique (2). Bien au-delà de l'enquête effectuée en 1900 sur les instructions du commandant Cortial, c'est à une véritable anthropologie de la société Sakalava qu'il va dès lors se livrer (3).

Au bout d'un an, les résultats s'en présentèrent assez clairement pour qu'on put en dégager les bases d'une stratégie politique nouvelle. Celle-ci va donc reposer sur l'organisation même de la société Sakalava traditionnelle, telle qu'elle est ainsi apparue, de leur analyse, aux officiers responsables:

(1) C'est ce que révèle très concrètement le *Rapport du Capitaine Moritz sur les opérations pendant l'hivernage 1902-1903*: « La quantité et l'étendue incroyable des cultures que nous avons détruites dans l'Antsingy permettent de présumer qu'elles n'étaient pas seulement destinées à assurer l'alimentation des insoumis de la forêt, mais qu'une notable partie d'entre elles appartenaient aux indigènes prétendus soumis, dont les villages sont construits hors de la forêt ou près de nos postes, ou, du moins, à leur portée. Il est fort probable que ces indigènes caressaient l'espoir de pouvoir à l'occasion nous abandonner au premier signal, et de trouver dans la forêt, avec des refuges inconnus de nous, des vivres en abondance ».

(2) Un certain nombre de chefs de bande, vivant de pillage, devront encore être contraints à la reddition — le dernier ne se rendra qu'en 1911. Cf. *Cercle de Morondava, Rapport politique, administratif et économique pour l'année 1911*, Arch. d'O.M., *ibid*). Cependant,

« Avec la soumission d'Ozoë et la disparition à peu près certaine de Tsiketrika, chefs reconnus de la rébellion, on peut dire que le caractère de la résistance a changé. Toute résistance organisée a cessé. Nous n'avons plus devant nous de chefs rebelles jouissant d'une influence politique sérieuse. » (*Rapport politique, 4^e trim. 1902, op. cit.*, Arch. d'O.M., *ibid*).

(3) Parmi ceux qui conduisirent ce travail remarquable, citons le capitaine Rey, qui le poursuivra sans plus d'autre visée que la satisfaction d'une passion proprement scientifique. Cf. notamment « le folklore Menabe », in *Bulletin de l'Académie Malgache*, vol. XII (2^e série), 1913, pp. 50-74.

« Le pouvoir est exercé au nom du roi par les ministres choisis par lui, parmi les membres des plus puissantes familles; cette charge est fréquemment héréditaire. Le conseil des ministres gouverne souvent contre la volonté du roi et c'est lui qui élit le roi.

« Les chefs de village appartiennent également aux familles influentes, reçoivent l'investiture royale; mais ils sont seulement tenus à faire acte de vassalité à certaines époques.

« Les habitants ne reconnaissent pour chefs que le seigneur (lehibe) du village et se réclament de lui en toutes circonstances. Aujourd'hui encore les habitants interrogés ne se disent pas les hommes de tel ou tel village, mais les hommes de tel ou tel chef. Dans certaines localités même, certains habitants ne dépendent nullement du chef et se refusent à lui obéir.

« Ainsi s'explique-t-on aisément cette nécessité royale, bientôt étendue aux sujets, de posséder des serfs (andevo) pour l'exécution des travaux manuels (cultures, constructions, corvées, etc.) auxquels se refusent les *vohitsy* (1): ceux-ci se réservant la garde des troupeaux, la chasse, la guerre.

C'est le régime féodal (2) ».

Malgré ses imperfections, cette analyse rapide du système suffit à faire apparaître sur quelle succession de niveaux doit porter une intervention extérieure, si elle veut avoir quelque chance d'être efficace: tenir le roi, mais sous réserve qu'il conserve le consensus des quelques grandes familles; pour avoir celles-ci avec soi, leur laisser autorité sur les villages qu'elles contrôlent, mais sous réserve qu'elles aient fait acte d'allégeance au pouvoir central; et ne tenir compte des *vohitsy* qu'en ne les heurtant pas directement; pour le reste, ils suivront; la libération — déjà effective — des esclaves d'une part, et l'imposition fiscale d'autre part, créeront les garde-fou qui empêcheront le retour en force des activités privilégiées d'antan — la *razzia* et la guerre — nocives à l'ordre français.

Si l'on retrouve dans ce système l'intuition première de Galliéni, on voit que le schéma stratégique qui va être mis en œuvre constitue, par contre, un véritable renversement de la politique jusque là poursuivie. Les chefs militaires régionaux, en effet, avaient été essentiellement guidés dans leur action par le principe « diviser pour régner »:

« Il n'est pas de notre intérêt de constituer un Menabe uni et puissant sous l'autorité des anciens rois (...). Depuis notre venue dans le pays, l'autorité des chefs n'a fait que s'annihiler de plus en plus. Je ne suis pas exactement fixé sur le degré d'autorité concervée par Inguerezza, mais, au Nord, le pouvoir central est mort avec Toera; le Betsirisy s'est complètement séparé du Menabe; Havana paraît commander plus efficacement la basse Tsiribihina (rive droite) mais il n'a certainement qu'une vague influence sur le Mamambolo. Dans la moyenne Tsiribihina, il n'existe plus de chefs ayant de l'influence. Ozoé, Tsike-traka, Vazoho ne commandent qu'à des groupes sans importance et on découvre tous les jours quelque nouveau chef indépendant (3).

« Je considère (...) que la division administrative du Menabe (...) est une mesure excellente en ce sens qu'elle favorise les querelles intestines des Sakalava, qui nous ont permis de les dominer plus facilement. Une union intime, une réconciliation des anciens chefs sous nos auspices, serait une mesure désastreuse (4). »

(1) *Vohitsy*: le peuple, les gens du peuple, en tant que sujets politiques; partant: les hommes libres, non esclaves (B.S.).

(2) *Lettre du chef de bataillon Millot, commandant le Cercle de Morondava, à Monsieur le Gouverneur général de Madagascar et dépendances, 12.12.1903, n° 335. Arch. Nat. Mal. Aff. Po. D. 459.*

(3) *Colonel Borban-Combret n° 103 du 18-6-1900, op. cit.*

(4) *Territoire Sakalava, 2^e trim. 1902, Arch. d'O.M. 2 D 189.*

Désormais, l'on va comprendre que cette pratique ne pouvait manquer d'entraîner pour les chefs indigènes, la perte de tout pouvoir, alors que c'est sur ces chefs mêmes que l'on compte s'appuyer. Loin de vouloir, comme précédemment, et contrairement aux directives mêmes de Galliéni, « ruiner l'influence des anciens mpanjaka à notre profit (1) », on cherche maintenant, pour les faire servir au bénéfice de la puissance coloniale, à la consolider.

Encore faut-il déterminer avec exactitude quels sont les hommes réellement situés aux lieux stratégiques du pouvoir, et quels sont ceux qui détiennent une place plus symbolique qu'efficace. Le fait que la légitimité même du roi se trouvait contestée posait un sérieux problème; il nous faut ici essayer de le bien comprendre, ou, plutôt, de voir comment ont pu le comprendre ces militaires ethnologues:

« A sa mort, en 1876, le roi du Menabe Andriatahoranarivo (« la Terreur de tous ») laissait deux fils: Toera, né d'une vohitsy et Inguerezza, né d'une andevo (2) (makoa).

« Bien que plus âgé, celui-ci fut écarté du trône, selon la coutume, et Toera proclamé roi de Menabe: il n'avait que 14 ans; aussi la régence fut-elle confiée pendant un an à sa tante paternelle Naronna (Andriamantoharivo). Avec l'appui de son oncle Tsitakoa (...) Inguerezza attaqua son frère à Ambiky en 1890 et s'empara du Pouvoir qu'il gardait jusqu'en 1895. A cette époque, une réconciliation solennelle entre les deux frères rendait son royaume à Toera, diminué cependant de toute la région comprise entre la Tsiribihina et Andranomena érigée en principauté indépendante en faveur d'Inguerezza. Celui-ci conservait même quelques enclaves sur la rive droite de la Tsiribihina, en particulier, celle de Tomboarivo, lieu de sépulture des rois du Menabe; en même temps, il était constitué gardien des *dady* royaux (3). »

Or ces *dady*, il importe de le préciser, sont les reliques sacrées des rois défunts. Objets de culte, ils confèrent à leur détenteur, le *mpañito* (4) régnant, le signe manifeste de sa légitimité et la puissance surnaturelle que postule sa charge. Par conséquent, au regard de la tradition — et c'est cette « tradition », c'est-à-dire le corpus mythologique institué par les Maroseraña pour perpétuer leur pouvoir, qui fonde la nature et la fonction même du *mpañito*, liant justement la domination politique à cette référence idéologique qui la justifie — au regard de la tradition, disions-nous, l'idée même d'une distinction entre la fonction sacrée du *mpañito* et sa fonction profane (dans le cas précis qui nous occupe; entre une part de l'héritage royal consentie à Inguereza et une autre qui serait réservée à Toera) ne pouvait qu'être proprement aberrante. Fait plus incompréhensible encore: il semblerait qu'Inguereza ait tout de même remis *une partie* des *dady* à Toera, en 1895 (5)! S'il en fut bien ainsi, il ne pouvait évidemment s'agir que de l'exécution d'une clause d'armistice, une solution d'attente au caractère provisoire manifeste, le rapport de forces entre les frères rivaux interdisant pour un temps d'espérer une évolution décisive qui trancherait en faveur de l'un ou de l'autre, ou entérinerait la nouvelle segmentation du lignage, la division du royaume; mais cette évolution, tout le monde savait qu'il était absolument indispensable qu'elle aboutisse. C'est cette situation transitoire que vint « figer », temporairement, la conquête française.

(1) Capitaine commandant le cercle annexe de la Mahavavy, rapport politique et administratif, 4^e trim. 1901, Arch. d'O.M. 2 D 171 B.

(2) *Andevo*: terme utilisé sur les plateaux pour désigner les esclaves (B.S.).

(3) *Chef de bataillon Millot...* (*op. cit.*).

(4) *Mpañito*: titre donné au monarque.

(5) Cf. *Borbail-Combret, compte rendu de tournée dans la partie Nord du territoire, n° 1 281*, Arch. d'O.M. 2 D 189.

Or, après la monumentale erreur politique que constitua le massacre d'Ambiky, le commandement Gérard avait commis un nouvel impair, dû, celui-là, à sa méconnaissance des principes constitutifs de la royauté sakalava. Désireux de faire un geste qui, dans sa pensée, faciliterait la reconnaissance d'Ingereza comme « chef du Menabe Central » — titre qu'il lui avait attribué — il lui avait remis la partie des *dady* qui étaient restés, comme nous l'avons vu, en possession du roi tué à Ambiky. Du coup, Ingereza se trouva-t-il, aux yeux de ses peuples, dûment intronisé. Son titre de « chef », les sakalava le traduisaient : *mpañito*; et la possession des *dady* interdisait désormais qu'on lui contestât la fonction et la qualité souveraine : il n'était plus désormais le vassal de son vainqueur, mais le seul suzerain du Menabe ! Quoique, contrairement à son frère, Ingereza lui-même semble avoir été pour le moins peu aimé, sa légitimité nouvelle interdisait donc qu'on lui contestât sa fonction de chef, dans la résistance : non que son autorité devint incontestée, mais parce qu'il devenait, pour le peuple, le point de référence idéologique de la survie du Menabe. Il faudra que, contraints à la soumission par la vigueur de la contre-offensive française, les grands chefs Sakalava quittent la brousse, laissant Ingereza y résister sans eux (cette soumission aux Français faisant donc d'eux des insoumis par rapport à leur souverain) pour qu'ils se réclament exclusivement et explicitement de la suzeraineté du fils de Toera, Kamamy — lequel était, de fait, successeur désigné d'Ingereza selon les règles maroseraña traditionnelles de dévolution du pouvoir :

« — *Doury* : Quel est le chef du Menabe, au point de vue Salakava ?

« — *Tsitakoa* : le roi.

« — *Doury* : Quel est le roi ?

« — *Tsitakoa* : Il y avait Ingereza et Toera ; Toera étant mort, Ingereza dans la brousse, c'est Kamamy qui est le chef des Sakalava (...). Si Ingereza était là, ce sera Ingereza qui commanderait avant Kamamy (1). »

Mais lorsque les militaires français, plus tard, décideront de reporter sur Kamamy la confiance qu'ils avaient d'abord accordé à Ingereza, pour leur servir d'instrument à la tête du protectorat qu'ils envisageaient, ils avaient, nous le verrons, compris toute l'importance du rôle que jouait — pour la matérialisation même de leur projet — la détention de ces *dady* (2). Alors vont-ils, contraignant sous la menace des armes Ingereza à s'en dessaisir, trancher définitivement le différend fratricide, débloquent ainsi — de l'extérieur — la situation en faveur du fils de Toera.

Revenons aux analyses qu'effectuait alors le commandant français, sur les résultats desquelles il comptait pour asseoir sa politique :

« Désormais (3), Toera étendra son autorité depuis la Tsiribihina au sud jusqu'au Tandrolo au nord.

« Cette autorité, effective sur les villages royaux, c'est-à-dire sur ceux qui entourent immédiatement le Volamena (4) (Ambiky), est à peu près nominale sur les autres (...).

« Les luttes intestines soutenues par Andriatahoranarivo contre son frère et par Toera contre Inguerezza avaient considérablement affaibli l'autorité royale. Cependant en 1897,

(1) *Interrogatoire de Tsitakoa, au jour de sa reddition: pièce n° 19 Capitaine Doury commandant le secteur de la Basse-Tsiribihina, à M. le chef de bataillon, commandant le Cercle, 30 mars 1900, jointe au rapport confidentiel n° 8c, du Colonel Borbal-Combret... op. cit.*

(2) Dès l'année 1900, le Colonel Bortal-Combret parle de « cette question de la remise des *dady*, à laquelle je songeais depuis longtemps... » (*ibid.*).

(3) *i.e.* : à partir de 1895 (B.S.).

(4) Ici : le domaine royal (B.S.).

à l'appel de Toera, le respect traditionnel des Sakalava pour leur roi fut assez fort pour déterminer toutes les populations du Menabe à courir aux armes contre l'envahisseur. « Ces populations n'étaient cependant pas de même race; elles se composaient en majeure partie de Sakalava très mélangés aux Vazimba de la Tsiribihina, de Makoa, de Vezo, de Bara et de quelques Antanosy (1).

« Ces populations se groupèrent autour de trois chefs principaux: celles de la Tsiribihina autour de Toera; celles de Betsiriry autour de Nahatanta; celles du Manambolo autour de Fiaro. Ces deux derniers chefs, feudataires de Toera, recevaient de lui ses instructions.

« Les Sakalava possédaient en eux-mêmes la plus extraordinaire confiance, basée non seulement sur leur valeur personnelle, mais aussi sur le souvenir des échecs successifs des insertions Hova (2): l'inondation et la forêt devaient nous arrêter et leur permettre de nous exterminer. Telle était la situation au moment où fut entreprise la pénétration dans le Menabe (3). »

A cette description socio-politique vient s'ajouter, à peu près à la même date, un *Résumé de l'histoire du Menabe et de la formation de l'ancien royaume de Toera* (4) volumineux rapport, riche et détaillé. Ce que nous voulons mettre en relief, en signalant ici l'existence de ce travail, c'est le fait que, pour obtenir la réussite de cette politique, l'auteur a précisément jugé nécessaire de faire un historique précis de l'évolution du royaume (5), en remontant jusqu'au début du XVII^e siècle, de dresser la généalogie des Maroseraña, de répertorier les grandes familles proches du mpañito, d'examiner la légitimité des prétendants au trône, de comprendre les règles de l'accession au pouvoir et de comparer les forces en présence. Ce ne fut, en effet, qu'à partir du moment où furent rassemblées ces données, que l'on passa à l'élaboration d'une véritable *politique* locale, au sens fort du terme. Auparavant, il ne s'agissait que d'assurer la conquête, que de réussir « l'invasion » (6) pour reprendre les termes mêmes du capitaine Gramont.

« Une condition essentielle de réussite d'un protectorat intérieur est que l'autorité du bénéficiaire, ses droits, son influence, soient indiscutées; que des influences opposées, des manœuvres tendancieuses ne viennent pas semer la division là où l'on a voulu, au contraire, créer l'homogénéité (7). »

En conclusion de l'analyse dont nous avons exposé les principaux résultats, quels étaient alors ceux, parmi les chefs Sakalava, qui pouvaient remplir les conditions requises pour que l'on pût leur faire jouer le rôle principal dans le cadre du protectorat projeté? Havana, l'un des plus grands parmi eux, et tuteur du jeune Kamamy? Ozoë, aussi influent et dont la soumission en 1900 avait été récompensée

(1) Divers clans Sakalava et ethnies malgaches (B.S.).

(2) *Hova*: utilisé ici, comme à l'époque l'autorisait l'usage, pour *Merina*, nom générique des habitants de l'Imerina; n'est plus utilisé aujourd'hui que dans son sens propre: nom générique des Merina libres et non nobles.

(3) *Chef de bataillon Millot... op. cit.*

(4) *Rapport du capitaine Gramont... op. cit.*

(5) « Un résumé de l'histoire du Menabe et de la formation de l'ancien royaume de Toera fixera les idées, éclairera les droits des compétiteurs et donnera les meilleures bases pour la délimitation du protectorat en vue. » On voit dans quelles limites, parfaitement définies, doit s'inscrire ce document, manuscrit.

(6) *Ibid.* Si l'action politique et l'action militaire ont, comme le recommandait sans cesse Galliéni, toujours été menées de front, on a vu que l'on pouvait, en réalité, distinguer deux phases dans la conquête: « l'invasion » de 1897 à 1902, et la « pacification » de 1902 à 1904. Après celle-ci commence la « colonisation ».

(7) *Ibid.*

par sa nomination au titre de sous-gouverneur, mais qui avait repris la brousse en 1902? Tsiketrika, lui aussi nommé sous-gouverneur, lui aussi retourné en forêt, mais lui toujours insoumis — dont la renommée est certaine mais aussi certainement due à sa plus longue résistance? Ou quelque autre chef de moindre influence, Tsitakoa, Filaza, Vazoho...?

Aucun d'eux n'est assez soumis pour se prêter avec assez de grâce aux manipulations dont les promoteurs du protectorat espèrent en faire l'objet et qui en justifiaient l'établissement, ni assez puissant pour se faire considérer par eux comme efficace, mis à la tête d'une telle organisation. Seule la succession de Toera assurait cette autorité nécessaire. Ne restaient donc, pour valablement occuper le trône, que ses prétendants légitimes: le fils unique de ce roi, Kamamy (alors déporté à Ankaivo par l'autorité Française) ou Ingereza, premier successeur désigné par le droit et le fait:

« Il ne faut pas oublier qu'à ce moment (avril 1904), celui-ci détenait le pouvoir royal d'après la tradition Sakalava, par suite de sa possession des dady (1). »

sont bien obligés d'admettre les officiers français eux-mêmes.

Evidemment — ainsi qu'on peut s'y attendre après les désastreuses conséquences qu'avaient entraîné pour eux la nomination d'Ingereza comme « chef du Menabe Central » par le commandant Gérard, tous les rapports des chefs français locaux ne manquaient pas de présenter le frère de Toera comme un vulgaire usurpateur. Déjà, du vivant de Toera, la vérité n'était pas si simple, mais avec la mort de celui-ci, la thèse devenait plus que tendancieuse! En fait, ce que le commandement local cherchait avant tout, c'était à éviter que leurs supérieurs ne viennent à s'intéresser de trop près à ce personnage: sa part d'autorité et, justement, sa légitimité risquaient d'aller à l'encontre du dessein qu'ils caressaient alors, sa personnalité et sa position politique représentaient une menace à l'égard de l'idée même de protectorat. Le bruit de luttes locales parvenant jusqu'au gouvernement général, il y avait risque de voir celui-ci refuser les propositions élaborées sur place. Aussi convenait-il de les minimiser:

« Des intrigants sans grande importance ont, depuis deux ou trois ans, voulu susciter un parti clandestinement hostile à la France, en prônant le nom d'Inguereza comme successeur de Toera au détriment de Kamamy; sous notre administration directe, la manœuvre ne devait impressionner que les Sakalava (2): elle a cependant frappé l'esprit de certains d'entre nous qui y ont vu un argument contre l'instauration d'un protectorat intérieur (3). »

Le choix devait donc normalement tomber sur Kamamy ou, plus exactement, Kamamy apparaissait-il *nécessairement* comme l'homme de la situation: en effet, enfant, d'une part, il aurait le temps d'être formé et son ambition n'était pas à craindre; d'autre part, fils de Toera, il permet d'éliminer Ingereza sans réellement forfaire aux règles de dévolution; enfant, d'une part, son jeune âge ne permettra à aucun chef de lui opposer, sans se déconsidérer, ses propres ambitions; fils de Toera, d'autre part, il symbolisera la résistance du Menabe et pour quiconque, Français ou Sakalava, la mesure serait par trop impopulaire de le supplanter. C'est ainsi qu'on peut considérer à la limite, que Kamamy fut moins choisi comme instrument du protectorat,

(1) *Lettre du chef de bataillon Millot, commandant le cercle de Morandava, à M. le Général commandant supérieur du groupe d'Afrique orientale et gouverneur général de Madagascar et dépendances*, 22 sept. 1904. Arch. Nat. Malg. Aff. Po. D 459.

(2) *Sic!* (B.S.).

(3) *Rapport du capitaine Gramont... op. cit.*

que le protectorat ne fut choisi pour pouvoir jouer de cet instrument. Dès lors, la décision de le faire reconnaître aussi bien par les Sakalava que par les responsables centraux de l'administration militaire, fut rapidement appliquée. La France, ostensiblement, parrainerait et sa légitimité, et l'ordre traditionnel du monde — du monde Sakalava — si elle organisait avec faste sa consécration et comme homme fait, et comme homme fruit du lignage maroseraña, c'est-à-dire, si elle organisait la cérémonie de sa circoncision.

« La vénération [que Toera] inspire aux Sakalava s'est toute entière reportée sur son fils, Kamamy, et sur sa sœur Kasatroka, que leur long séjour à Ankaivo, loin de la résidence et des tombeaux des ancêtres, fait considérer comme en exil.

« Ceci est si vrai, que de nombreux Sakalava de la Tsiribihina n'osaient pas avouer le but de leur voyage dans la Manombolo alors qu'ils allaient simplement assurer le dernier descendant des populations maroseraña de toute leur fidélité.

« La très habile politique suivie par Monsieur le capitaine Rey a beaucoup contribué à la disparition d'une légende qui nous nuisait en donnant au jeune Kamamy l'apparence d'une victime: l'éclat donné à la fête de la circoncision de l'enfant fut une mesure judicieuse entre toutes et de grande portée; les chefs de la Tsiribihina et du Manambolo y assistèrent en grand nombre (1). »

Restait à faire officialiser cette politique et ce, le plus rapidement possible, car il fallait forcer la main aussi bien aux Sakalava qu'au commandement militaire supérieur. La vue des choses que devait avoir ce commandement, à la lecture des précédents rapports, risquait d'être bien différente, et le projet de ces subordonnés locaux, à ses yeux, beaucoup trop audacieux (2).

Ces propositions, toutefois, correspondaient trop aux souhaits initiaux de Galliéni pour qu'on ne retrouve pas clairement, et rapidement, l'écho de ces analyses dans les décisions du gouvernement général et, par arrêté du 14 juin 1904, le protectorat souhaité est organisé. Les *Instructions* (3) de Galliéni reprennent les propositions élaborées localement, cautionnant la politique déjà mise en œuvre:

« Il sera peut-être de bonne politique d'investir, avec quelque solennité, les chefs des protectorats de leur nouvelle autorité; peut-être, aussi, sera-t-il utile de déposer à Serinam, désormais résidence de Kamamy, les dady royaux actuellement détenus par Inguerezza, adversaire demeuré irréductible (4). »

(1) *Rapport du capitaine Gramont... op. cit.*

(2) « En définitive, une forme de protectorat quelconque est prématurée en ce moment, mais on peut le préparer par des écoles qui nous donneraient des sujets pour l'avenir, lors de la majorité de Kamamy » écrivait encore le 26 décembre 1903, le chef de bataillon Toquenne, commandant le cercle de Maintirano, à M. le Général-Cdt supérieur des troupes du groupe de l'Afrique orientale, gouverneur général Maintirano, n° 485 B. Arch. de l'E.M.A.T., carton n° 22.

(3) Galliéni, « *Instructions à MM. les commandants des Cercles de Morondava et de Maintirano sur le remaniement des Cercles de Morondava et de Maintirano et l'organisation du protectorat intérieur du Menabe* », 14 juin 1904, Imprimerie officielle de Tananarive.

(4) *Ibid.* Le général Galliéni éprouvera plus de difficultés à faire admettre son point de vue à la bureaucratie civile, que ses capitaines n'en eurent auprès de ses propres bureaux:

« Pour la question des protectorats sur nos côtes, dans les régions Sakalava et du Sud, je viens, après un travail politico-ethnographique minutieux, de reconstituer ces protectorats, dans lesquels le chef indigène, pris parmi les familles ralliées à nous, sera complètement mon délégué à tous points de vue, ayant simplement auprès de lui un officier ou un administrateur qui n'administrera pas, mais contrôlera seulement. Donc, plus de comptables! Mais je suis arrêté ici par le procureur général et le directeur du contrôle financier qui me mettent sous les yeux leurs règlements et me disent que je n'ai pas le droit d'agir ainsi. Et ainsi pour beaucoup d'autres questions. » (Cité par H. DESCHAMPS et P. CHAUVET, *op. cit.*, p. 352).

Il ne restait plus qu'à sanctionner la décision ainsi prise, en sanctionnant l'élévation de l'instrument humain qui devait l'incarner. Ce que le commandant Gérard avait fait autrefois, maladroitement, sans mesurer les implications de son geste, on va le refaire, cette fois en pleine conscience de ce qui va être impliqué: célébrer le caractère sacré de celui que l'on a choisi, en lui conférant les *dady*. Ce fut l'affaire de quelques mois. Dès qu'il apprit que l'on voulait les lui reprendre, en effet, Ingereza se réfugia dans la Basse-Tsiribihina, son territoire, en les emportant avec lui. Mais ce dernier sursaut de résistance se révéla bientôt vide de sens; même dans ce qui fut son royaume, il n'a plus guère de partisans, et, parti le 20 juin, le 5 juillet, cédant à la contrainte, il se soumettait (1). L'autorité française pouvait maintenant conclure son œuvre en organisant avec pompe la cérémonie d'intronisation: ce sera à la France, à ses œuvres et à ses pompes que — au-delà de Kamamy — le Menabe ferait acte d'allégeance!

« Le 15 août, tous les chefs de la Sahohanina, du Manambolo et de la Tsiribihina étaient réunis à Serinam dans un grand Kabary (2).

« Inguezza se trouvait parmi les chefs. Il a remis solennellement les *dady* des anciens rois du Menabe à Kamamy, qui a été proclamé roi unique du territoire commandé jadis par ses ancêtres maroserana, de la Tomitsy à la Tondrolo.

« Inguezza a fait acte de soumission, l'accueil fait par les chefs à Kamamy a été enthousiaste. A la fin du kabary, ils sont tous venus s'incliner en signe d'obéissance absolue (coutume de *mifaly* ou *matseroka* (3) (...).

« Pour faire disparaître jusqu'au souvenir de l'inimitié qui a séparé pendant de longues années les familles de Toera et d'Inguezza, j'ai réuni le 16 août, les chefs des grandes familles (proches de la famille royale, *longon'mpanito*) et, par la cérémonie du *misoro* (4), effectuée devant les *dady*, Kamamy a reconnu comme ses fils Fianjone et Fiahy, fils d'Inguezza. Ils font désormais partie de sa maison; ce sont des *maroanaka* (5) et ils doivent obéissance complète au roi (6). »

C'est la fin de la pacification; c'est le couronnement d'une politique, d'une analyse politique.

*
* *

S'il leur a donné aussi souvent la parole, c'est que cet article se proposait notamment de tenter la reconstitution de l'image anthropologique sous laquelle les acteurs immédiats de la pacification française se représentaient les *Salakava* et la société qu'ils formaient.

(1) Le 9 août, le capitaine Rey écrivait:

« Il n'a été épargné par moi jusqu'à ce jour que parce qu'il détient encore les « *dady* ». Dès qu'il les aura remis au jeune Kamamy (...) il sera nécessaire d'agir vigoureusement contre lui. »

(Ankaivo, Arch. E.M.A.T., carton n° 23).

(2) *Kabary*: discours ou débat public (B.S.).

(3) *Mifaly*: cérémonie extraordinaire par laquelle se posent de nouveaux interdits destinés à rendre à jamais présent à la mémoire l'événement qu'elle célèbre et à renouveler par suite du respect de ces interdits, la communion en cet événement (B.S.).

(4) *Misoro*: cérémonie collective comportant une invocation aux ancêtres (B.S.).

(5) *Maroanaka*: l'auteur commet ici un contre-sens; en effet le terme « *Maroanaka* » (litt. « beaucoup d'enfants ») s'applique au souverain qui contrôle un grand nombre de dépendants. Ici, c'est Kamamy, le *maroanaka*, puisque Ingereza n'a plus de sujets, n'a plus même ses propres enfants, pourtant ses sujets par excellence (B.S.).

(6) *Capitaine Rey, Serinam, le 18 août 1904*, Arch. Nat. Malg. Aff. Po. D 459.

C'est bien une anthropologie, en effet, et construite avec tous les outils théoriques que leur permettait d'utiliser l'époque, qu'eurent à élaborer ceux qui furent confrontés, dans la pratique, aux résistances que leur opposait ladite société... dès lors qu'elle cessait de n'être pour eux qu'un simple objet de curiosité, mais bien l'objet du devenir même qu'ils avaient à orienter.

Et c'est cette anthropologie qui, par le biais des politiques déterminées par les analyses qu'elle leur fournissait, ainsi que par les succès et les échecs qu'elles rencontraient, a, pour une large part, engendré la situation actuelle; c'est là que réside le sens de cette reconstruction: la société sakalava d'aujourd'hui résulte, pour partie, du regard que l'on a porté sur elle (1).

Or, nous avons vu que, très rapidement, les chefs militaires formés à l'école de Gallieni surent acquérir une connaissance étonnamment étendue, une compréhension profonde de cette réalité salakava, du moins pour tout ce qui concernait l'aspect politique de la vie du royaume. Les rapports de forces à l'intérieur du pays, leur évolution, leurs stratégies effectives et leurs stratégies potentielles semblent avoir été remarquablement perçues et coordonnées, en fonction de l'histoire antérieure, des institutions du Menabe, du devenir de celles-ci, et des modifications que la puissance française, fût-ce par sa seule présence, leur apportait déjà.

Mais la pacification — domination politique — n'est pas la colonisation — domination économique. Et rendre ainsi justice à ceux qui menèrent la première va nous conduire dans le même temps, et dans une opposition frappante, à débusquer, derrière leur prodigieuse connaissance empirique, comptable, des richesses du pays, une totale incapacité à parvenir à une connaissance rationnelle, à une compréhension intime du *système* économique sakalava, à élaborer, ne fût-ce que l'esquisse d'une autre anthropologie — économique celle-là — complément pourtant indispensable de cette anthropologie politique qu'ils avaient su si bien construire et exploiter.

Alors que nous les avons vus capables de se dégager de tout ethnocentrisme (européo-centrisme) pour parvenir à se placer au point de vue même d'où le Sakalava embrasse sa propre culture (2) nous les voyons à cet autre plan, incapables de se dégager du discours économique qui prévalait dans l'Europe libérale du XIX^e siècle; alors que nous les avons vus à même de percevoir rapidement leurs erreurs et de s'en rendre un compte sérieux, afin de s'adapter aux réalités politiques sakalava, pour pouvoir mieux agir sur elles, nous les voyons, en cet autre domaine, incapables de se remettre en cause, eux et leurs idées toutes faites; ou plutôt, s'ils s'en révèlent capables, c'est sans en avoir conscience, en quelque sorte comme entraînés par la nécessité politique, comme poussés par les exigences de leurs analyses politiques; et c'est bien ainsi que nous les verrons percevoir certains comportements économiques, déterminants, de la société Sakalava, c'est-à-dire uniquement dans le « moment politique » de l'action, ou ces comportements se présenteront comme données *immédiates*, ou comme données d'expérience politique, dont il est nécessaire de tenir compte:

(1) Ce qui pose — soit dit en passant — le problème de la responsabilité de l'anthropologue, aujourd'hui comme alors.

(2) Rappelons notamment comment ils assimilèrent, comment ils surent exploiter le rôle des *dady* ou celui de la circoncision royale, rôles qui ne peuvent être compris que de l'intérieur de cette culture.

« Nous étions (...) dans l'impossibilité de réprimer immédiatement une insurrection si elle venait à éclater. Avions-nous du moins, politiquement, fait nos efforts pour l'éviter ?

« Nous ne le croyons pas, car plus d'une fois, et un peu dans tous les postes, on mécontenta les Sakalava, qu'on connaissait encore peu. Ils ont une horreur profonde pour l'emploi de bourjanes; il eût fallu vaincre peu à peu leur répugnance; au contraire, on les employa presque partout sans ménagement au transport des matériaux nécessaires à la construction des postes et du ravitaillement (...).

« Ils n'avaient pas de numéraire; ils travaillaient peu et seulement pour gagner de quoi satisfaire à leurs besoins, d'ailleurs peu nombreux. Il eût été sage de ne pas, pendant quelques années au moins, parler d'impôts; or, alors que la prise d'Anosymena date du 12 août 1897 seulement, l'arrêté n° 250 du 2 septembre rendu sur la proposition du commandant des troupes stipulait déjà que les populations de la partie ouest de Betsiriry seraient astreintes, en signe de soumission, à payer en 1897, un tribut dont la nature et le montant seraient fixés par le chef de province (1). »

Et puis, finalement, de cette fort juste analyse — dont on appréciera le ton d'auto-critique — il ne sera plus tenu aucun compte dans la suite, lorsque, la région apparaissant politiquement sûre, seront prises les décisions économiques.

Plus surprenant encore: alors qu'en matière politique, nous avons vu ces observateurs capables de modifier promptement leur jugement, dès qu'il leur paraissait préconçu, avec un pragmatisme d'une souplesse telle qu'elle leur permettait d'intégrer, pour ainsi dire, la réalité sakalava — pour bizarre qu'elle ait pu leur paraître au premier abord — nous les voyons, hors de ce domaine, se fier si aveuglément à « l'évidence » de leurs prénotions... que celle même des conditions concrètes d'existence qui s'imposaient à cette société sakalava, celle même des conditions naturelles, objectives de la production immédiate, cette évidence-là, elle, pouvait leur échapper:

« Le Sakalava, ennemi des travaux agricoles, amoureux de mouvement et d'indépendance, instable, imprévoyant, vivant de rien au jour le jour, vif, bavard, menteur, crétule et parfois enthousiaste, n'a pas fait grand chose pour la reconstitution de ses troupeaux et de ses cultures; le sol, riche en matière végétale, reste en friche; tous les ans, les rizières *imprudemment semées sur le bord des lacs ou le long des rives de la Tsiribihina et du Manambolo* (2), sont ravagées par les sauterelles ou emportées par les crues, et la population ne fait rien d'elle-même pour remédier à ces fléaux. Les désastres agricoles ne la touchent pas, elle les accueille avec une déconcertante philosophie et ne fonde nulle confiance sur nos avis et nos conseils, qu'elle écoute en riant: « Affaire extraordinaire d'Européens, irréalisable pour les Sakalava ».

« La misère règne donc, autant dire, dans tous les pays (3). »

Cette citation — il n'est pas inutile de le souligner — est du capitaine Gramont, de celui-là même dont nous avons pu voir avec quel sérieux, avec quel sens du concret, avec quel effacement devant son objet, il pouvait travailler à établir les faits historiques et politiques affectant la vie des Sakalava, en quels termes rigoureux il pouvait parler de leur formation sociale — et nous l'entendons maintenant traiter ces mêmes Sakalava tout au mieux comme de grands enfants!

C'est pourquoi ces notations, de par leur inconsistance même, méritent qu'on s'y arrête. Ne parlons pas des jugements de valeur, catégoriques et sans appel, qui y sont prononcés: ils ont hélas! encore cours actuellement. Mais la simple observation

(1) Capitaine Condamy *op. cit.*, p. 77.

(2) Souligné par nous (B.S.).

(3) *Rapport du capitaine Gramont...*, *op. cit.*

des conditions naturelles qu'affronte le Sakalava, et des outils dont il dispose à cet effet, aurait dû suffire à empêcher de se montrer aussi « déconcerté » par cette « philosophie » (1). Or, non seulement aucun point de vue relativiste ne vient tempérer la rigueur de ces certitudes, mais ces fausses certitudes ne se brisent même pas devant les caractéristiques économiques objectives de la région: le reproche est fait aux Sakalava de planter leurs rizières le long des rives, alors que c'est là, là seulement, que le riz peut être rentablement cultivé... (2).

Bien entendu, l'erreur de jugement commise quant à l'emplacement des rizières s'est trouvée rectifiée en son temps! Mais ce qu'elle comporte de caractéristique, c'est cette impossibilité fondamentale d'admettre que les Sakalava puissent avoir une raison logique de choisir des rives instables pour y installer leurs rizières: s'ils le font, c'est, à priori, parce qu'ils sont « imprévoyants, vivant de rien, au jour le jour... »

*
* *

Pourquoi cet aveuglement? Il ne s'agit ni de faire le procès de la colonisation: il est déjà instruit; ni de ne juger les hommes: dans le cas qui nous occupe, leur bonne foi ne peut être mise en doute, et la formation qu'ils avaient reçue ne leur permettait pas d'apprécier différemment ces phénomènes. En fait, leur étonnement n'est pas étonnant, et le leur reprocher ne serait pas de mise. Cette formation dont nous parlions devait être l'une des meilleures qu'il fût possible d'acquérir à l'époque, si l'on songe à la somme et à la diversité des connaissances qu'ils manifestaient dans l'accomplissement de leur tâche (3).

Il s'agit — sans faire la critique de l'économie politique de l'époque, ni l'analyse des fondements de l'idéologie dominante d'alors — d'en souligner un aspect particulier: la logique de la colonisation, dont toute la cohérence repose sur le postulat ethnocentrique. Qu'elle croie à sa mission civilisatrice ou qu'elle s'avoue pure expansion mercantile de la métropole (ou les deux à la fois, comme chez un Gallieni, déclarant sans ambage:

(1) « A propos d'une région dont le niveau de développement est comparable, G. DESTANNE de BERNIS (*in* Cahiers de l'I.S.E.A. n° 106, série V, n° 2, oct. 1960, pp. 110 sq. B.S.) a montré de façon très savante, avec appareil mathématique à l'appui (et aussi une connaissance directe et approfondie de la vie rurale tunisienne) que, si les paysans des pays d'Islam sont effectivement fatalistes, il n'y a là nullement une attitude irrationnelle, mais une juste estimation de l'importance énorme (et décourageante) des facteurs aléatoires qui conditionnent la réussite de leurs efforts. « On serait fataliste à moins » s'exclame justement cet auteur, et il ajoute que « toute civilisation rurale traditionnelle, si l'on entend par là celle qui n'a pas été informée par le progrès technique, baigne dans le fatalisme ». Il montre bien que le Moyen-Age chrétien avait connu la même mentalité et pour les mêmes raisons ». M. RODINSON, *Islam et Capitalisme*, Seuil 1966, p. 125.

(2) Car le riz, dépendant étroitement de l'apport en eau douce, ne vient bien dans cette région, que dans la zone alluviale des fleuves et des lacs de débordement. Les précipitations pluviales n'y suffisent pas; seuls les fleuves, par l'ampleur de leurs crues annuelles, peuvent féconder les sols.

(3) Nous les avons montrés ici historiens, ethnologues, politiques. Mais ils étaient également géographes (et géologues et pédologues...), administrateurs, ingénieurs, juristes, agronomes etc.

« J'ai le but d'implanter ici non seulement notre influence française, mais aussi notre langue, nos habitudes, et surtout nos marchandises (1) ».

qu'elle se veuille vouée à l'exportation de biens spirituels, ou de biens marchands, la colonisation *n'a de sens* que si le colonisateur croit à sa supériorité: supériorité morale, culturelle, intellectuelle, économique... à la limite, supériorité proclamée de ses intérêts; de toute façon, la colonisation *n'a de sens* qu'en référence au seul colonisateur, critère unique de sa justification.

Aussi, tous les comportements indigènes ne les juge-t-il que mesurés à sa propre rationalité:

« Il est incontestable qu'à Madagascar, une minorité seulement, obéit à la loi du travail; sur la plus grande étendue de la colonie, cette minorité devient infime. C'est que, dans les régions côtières et dans les zones intermédiaires, la nature est indulgente, à l'excès, pour l'instinct de paresse de l'homme. Elle met à sa portée, pour ainsi dire immédiate, tout l'indispensable pour sa nourriture, son logement, même son vêtement, au prix d'un effort d'appropriation à peine perceptible.

« Pour que l'indigène se plie à la loi du travail, sans laquelle il n'est pas de progrès moral et matériel il ne saurait être question d'une contrainte directe qui lui serait imposée par l'autorité (...). Elle aboutirait, en fait, à l'exploitation de l'indigène (2). »

Si nous avons du mal à résister aux tentations faciles du commentaire moralisant, ce n'est pourtant pas à une lecture éthique que nous voulons mener, mais, de cette illustration étonnante du phénomène que nous venons de décrire, nous en tenir à souligner ceci: le type de rationalité mis en œuvre par le colon lui *interdit* d'en reconnaître aucun autre.

Voilà pourquoi le comportement politique sakalava a pu être ainsi saisi par le colonisateur; parce qu'aussi bien, même si les moyens employés parfois différaient des siens, comme lui, le Sakalava, poursuivait les *mêmes fins* — à savoir, le contrôle des hommes. Par contre, le comportement économique sakalava sera jugé absurde — dépourvu de rationalité — puisqu'à l'encontre, même si les moyens employés étaient le plus souvent semblables, les *fins* recherchées par le Sakalava *différent* de celles du colon.

Car l'activité économique dans la société Sakalava, n'est pas guidée par un type

(1) Galliéni, *Lettres de Madagascar*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1928, p. 28; Cf. également le célèbre « Kabary au Betsileo », paru dans le *Journal Officiel*, 23 septembre 1987, p. 1000.

« Vous êtes toujours des Betsileo, mais vous êtes en même temps des Français. Vous devez donc apprendre la langue française; vous devez vous habiller avec des étoffes et des draps français, renommés dans le monde entier pour leur bonne qualité; vous devez surtout devenir les auxiliaires dévoués de nos colons français, qui sont venus parmi vous pour vous apporter la richesse et la civilisation » (cité par H. DESCHAMPS et P. CHAUVET, *op. cit.*, p. 218).

(2) Galliéni, extrait du *Journal Officiel de Madagascar*, 30 novembre 1904, pp. 12043-47 cité par H. DESCHAMPS et P. CHAUVET, *op. cit.*, p. 362 (souligné par nous B.S.). Le texte poursuit ainsi:

« Il s'est avéré, au contraire, que partout dans la grande île la production a progressé au fur et à mesure de l'assujettissement plus complet de nos sujets malgaches aux charges fiscales.

« C'est que, pour les populations, encore primitives, de la plus grande partie de la colonie, les besoins essentiels une fois satisfaits, la production est fonction de l'impôt » (*Ibid.* p. 363).

Car bien entendu, aux yeux de Galliéni, l'impôt ne constitue pas « une contrainte directe imposée par l'autorité (...) qui aboutirait, en fait, à l'exploitation de l'indigène »!

de rationalité orienté vers des fins strictement économiques — la maximisation des biens; elle ne constitue pas une sphère à part: elle est directement informée par la superstructure idéologique (les relations de parenté notamment), et le type de rationalité qui y joue est une fonction de l'organisation politique et des structures sociales; s'il vise, évidemment, à l'obtention de biens, il est surtout orienté (par le biais du savoir, ou du pouvoir) vers les fins de contrôle social. Les privilégiés du système, c'est-à-dire ceux qui détiennent le maximum de contrôle (sorciers, princes) en détiennent du même coup les clefs, et la maximisation des biens, inutile pour le dominé, ne saurait être pour le dominant qu'un *moyen*, parmi d'autres, de domination.

Ainsi, quelques observations rapides suffirent aux chefs militaires français pour s'apercevoir que le Sakalava ne cherchait nullement à « rentabiliser son exploitation » et, du même coup, pour se convaincre de l'irrationalité apparente de son système économique. Semblable attitude leur interdisait de se poser sérieusement la question du « pourquoi » à propos de tel ou tel fait dont ils ne saisissaient pas immédiatement (et immédiatement) la signification. Alors qu'ils étaient portés à s'interroger sur tel ou tel comportement politique, si irrationnel qu'il pût leur paraître au premier abord (c'est qu'ils s'attendaient, puisque, là, ils en postulaient la relation à un système cohérent, à découvrir la réponse), lorsqu'ils se trouvaient par contre devant une manifestation économique dont la logique leur échappait, ou ne leur était pas absolument évidente, ils ne savaient que s'exclamer « mais c'est absurde! »; c'est qu'ici, ils s'attendaient, puisqu'ils en postulaient l'irrationalité par rapport à tout système cohérent, à des comportements absurdes.

Pour espérer obtenir une explication en la matière, il leur restait loisible de se demander: « dans quel autre domaine cette conduite, absurde dans celui de l'économie — dont, pourtant, logiquement, elle relève — peut-elle, après tout, trouver sa signification? » Curiosité d'ethnologue! Il est clair que, si ce ne sont pas ses propres problèmes qui motivent l'enquêteur dans sa recherche obstinée, il aura tendance à en faire, tout simplement, l'économie.

C'est pourquoi nous pouvons dire que la réussite d'une conquête coloniale, finalement, dépendra du projet du colonisateur et des moyens qu'il consentira à mettre en œuvre. Car « les faits sont têtus », et si la colonisation du Menabe avait été caractérisée, en son projet économique, par une nécessité marchande aussi impérieuse que l'avait été la nécessité politique qui en avait caractérisé le projet impérial, sans doute aurait-on fini par s'interroger aussi efficacement sur le système économique sakalava qu'on l'avait fait sur son organisation politique — ou, du moins, par agir aussi efficacement sur ce système qu'on l'avait fait sur cette organisation: de même que la conquête du Menabe, comme nous l'avons montré, n'aurait pu finalement — et quelle que fût la politique suivie — ne pas aboutir, tel étant le rapport des forces en présence, de même, et pour la même raison, n'importe quelle organisation économique aurait fini par se voir imposée, pour peu qu'elle ait paru également mériter qu'on l'appuie de tout son poids.

Or, dans le cas du Menabe, non seulement, le développement de l'économie indigène n'a jamais constitué un objectif prioritaire, mais même le développement d'une économie coloniale ne constituait pas un premier objectif:

« La question de la prise de possession effective de cette partie de la colonie (...), dont il paraissait à peu près impossible de tirer jamais profit (...) se posait uniquement pour la sécurité des provinces centrales et de la zone bordant immédiatement le littoral (1). »

(1) Gallieni, *Instructions à MM. les Commandants... op. cit.*

L'économie coloniale vint comme par surcroît (1): le colonat, peu motivé, ne s'installa que lentement dans la région. Au départ, et avec une certaine ampleur seulement après la Première Guerre mondiale, ce fut surtout la forme d'une affaire d'import-export que revêtit la colonisation.

Celle-ci s'intéressait exclusivement aux produits que la région fournissait déjà d'elle-même, et qu'elle était donc en mesure de lui offrir sans qu'il fut nécessaire d'intervenir dans les conditions de la production: caoutchouc, peaux de bœuf, pois du Cap, maïs. Contrairement à celles des autres produits d'exportation qui ne seront développés que par la suite, ces demandes ne modifiaient pas les pratiques culturales pré-coloniales, n'impliquant ni outillage nouveau, ni technique différente, ni l'instauration de nouveaux types de rapports sociaux de production (salarial notamment). Ces différents produits se succédèrent d'ailleurs comme quasi-monoculture, tant, pour successivement chacun d'entre eux, était forte la rentabilité des cours sur le marché mondial. Il y eut ainsi, durant cette période qui s'étend sur toute l'entre-deux-guerres, un afflux de migrants, attirés par les rémunérations que la richesse du pays (en produits d'exportation recherchés) permettait d'escompter. Une occupation du sol encore très lâche, offrant de nombreuses surfaces cultivables (que ne leur interdisait pas les droits fonciers sakalava qui s'y exerçaient) permit, de surcroît, aux nouveaux arrivants de s'intégrer au pays sans trop de difficultés, puisqu'ils ne bouleversaient pas le système de production des originaires.

La facilité et la rapidité avec laquelle se réalisait alors le profit a déterminé la caractéristique essentielle du type de colonisation qui s'est instauré, que l'on peut qualifier proprement de parasitaire: en schématisant plus ou moins grossièrement, disons que le colon se contentait de profiter brutalement du rapport de forces instauré sur place entre occupants et indigènes pour confisquer à son profit de vastes superficies de terres, sur lesquelles aucun investissement productif n'était consenti; l'exploitation consistant simplement à extorquer une part de la production villageoise, qu'on orientait autoritairement vers tel ou tel type de culture de rapport, sans chercher en aucune façon à améliorer l'état existant des forces productives. Les indigènes se trouvant résider dans la zone ainsi expropriée, n'eurent le choix qu'entre l'expatriation ou l'acceptation du seul statut, celui de métayer, qui leur fut proposé.

C'est sur ces perspectives limitées que se développa d'abord l'économie coloniale, sans que jamais l'administration française ait cherché à l'intégrer au système économique sakalava; le paradoxe est que c'est justement parce qu'elle pensait le profit comme but ultime de l'économie, que l'administration méconnut celle des Sakalava, lui dénia toute espèce de rationalité, et que, par là, elle se ferma l'accès aux moyens qui auraient permis de modifier consciemment cette économie, d'en développer les potentialités vers ce profit même qu'elle recherchait.

Ce ne sont pas les *moyens* d'une politique économique coloniale qui manquaient: des terres ont été confisquées, le cheptel, sur-exploité, le travail forcé, imposé. Mais les *besoins* de cette politique se trouvaient rapidement satisfaits, et la colonisation, finalement, a pu se passer — durant cette période — et des Sakalava et de leurs biens,

(1) « Le pays ne peut encore être ouvert à la colonisation; il faut attendre que nous soyons sûrs des intentions pacifiques de nos nouveaux sujets, et laisser les habitants rebâtir leur village, faire leurs cultures et reconstituer leurs troupeaux ». Aux yeux des militaires, l'arrivée du colonat semble davantage une nécessité regrettable, venant gâcher leur chef-d'œuvre, que la justification gratifiante de leur travail! (*Cercle de la Tsiribihina, rapport politique, juin 1900*, Arch. d'O.M. 2 D 60 A).

elle a pu s'implanter chez eux sans saper les bases concrètes de leur système : la terre, les bœufs, les hommes. Si les terres, en effet, ont été confisquées aux habitants du Menabe, il leur en est tant resté à leur disposition, cependant, qu'ils purent donner eux-mêmes de leurs propres terrains en métayage aux immigrants; si les troupeaux, de même, ont bien été décimés au cours de la conquête, et, de nouveau, par un *boom* sur les cuirs, la « paix française » n'en a pas moins, par la suite, favorisé l'élevage en assurant des conditions favorables à son développement; si le pays, enfin, a dû se plier à recevoir sa part de travail forcé, celui-ci est loin de lui avoir laissé les cicatrices dont il a marqué d'autres régions. Et les Sakalava, moyennant ce tribut versé, purent conserver la liberté de *ne pas* vendre leur force de travail, la main-d'œuvre nécessaire aux plantations européennes leur ayant été fournie par les esclaves libérés d'abord, puis par des travailleurs immigrants.

Ainsi, la production sakalava put-elle conserver une certaine autonomie, effective au niveau du procès de production et — c'est l'essentiel — des rapports de production, les Sakalava se refusant à accepter ceux — justement perçus comme rapports de domination — de métayage sur les concessions coloniales. Et, si la poursuite des erreurs politiques qui avaient marqué le début de la campagne aurait pu conduire à une destruction profonde de l'organisation sociale sakalava (pour la vaincre, il eut fallu la détruire), au contraire, la politique de pacification, en confortant celle-ci afin de lui faire admettre la présence française comme un fait accompli, mais ne portant pas atteinte aux intérêts des divers groupes sociaux, lui permit — dans un premier temps, mais c'est le temps décisif de l'instauration de la colonisation — de subsister dans l'illusion de sa permanence.

Mais, justement, la destruction de l'organisation sociale sakalava — où l'individu n'existe que comme membre de sa communauté, mais où en tant que tel, il trouve *nécessairement* sa place dans la production — n'eût-elle pas constitué, en contraignant les individus — qui seraient dès lors atomisés — à se vendre, sur le marché du travail, un préalable nécessaire à la réussite de la colonisation ?

Il faudra attendre la Seconde Guerre mondiale pour voir se constituer une véritable colonisation productive, centrée sur l'exploitation tabacole avec le minimum d'investissement technologique et financier que cette production impliquait. Mais l'arsenal des mesures administratives antérieurement prises pour contraindre la population à la production (fiscalité multiple, prestations de travail obligatoires, corvées villageoises, réquisitions, cultures obligatoires...) ne suffit alors plus pour assurer une force de travail suffisante, d'autant moins que — une fois passé le *boom* du tabac — la stabilisation des cours de l'ensemble des produits d'exportation s'est faite à un niveau tel que le travail paysan ne pouvait plus être rémunéré à un taux suffisamment avantageux pour attirer dans la région un nouveau courant migratoire. Et le nouveau contexte politique ne permettait plus — désormais — de faire jouer en sa faveur les simples règles du rapport des forces colons dominants/indigènes dominés. Au contraire, la politique de l'administration se traduisit par la suppression du travail obligatoire (1945), ce qui accentua encore l'importance d'une population immigrée qu'il fallait maintenant aller chercher sur place, à l'autre bout de l'île, et ramener par camions entiers, pour une durée de travail tout à fait aléatoire. On comprend que des conflits — parfois violents — aient dès lors opposé à maintes reprises le colonat et l'administration, le premier réclamant des mesures autrement drastiques que celles consenties par la seconde pour déterminer les autochtones à vendre leur force de travail, la politique administrative coloniale étant — le plus souvent — guidée par la volonté de servir l'indigent dans la voie du développement économique qu'elle

concevait pour lui: les documents d'archives donnent de sa sincérité à cet égard un témoignage probant.

La pacification, elle, fut menée dans le seul souci de réussir la conquête au moindre coût, et ne s'embarrassait pas de discours humanistes justificateurs, certes; mais ce qui compte ici, c'est que, dans un cas comme dans l'autre, fut exclu l'usage des formes radicales de la contrainte; et cette exclusion, justement, rendra insolubles — lorsqu'ils se poseront avec acuité — les problèmes de la main-d'œuvre: quelle que soit la bonne volonté des uns ou des autres, la seule attitude cohérente en matière de politique économique coloniale — nous pensons en donner ici l'exemple à *contrario* — c'est bien la coercition.

